

La commission déchets planche sur la tarification incitative

Autant vous prévenir tout de suite : rien n'est encore arrêté. En clair, ce n'est pas pour demain. Mais à l'horizon 2025 au plus tard, les règles pourraient changer en matière de fiscalité relative à la collecte et au traitement des déchets. On l'a souvent dit, dans le Fium'Orbu-Castellu, il s'agit là du dernier levier à actionner dans l'espoir de réduire considérablement les volumes, après des années axées sur la facilitation du geste de tri. En début de semaine, le bureau d'études Indiggo, spécialisé dans ce domaine, a rendu sa copie à la commission déchets de l'interco. Cette réunion de restitution de la phase 3 de l'étude, qui s'est déroulée en visio, a été très technique. Mais elle a permis aux délégués communautaires et aux personnels des services concernés, réunis autour du président Francis Giudici, de bénéficier d'un tour d'horizon complet des différents scénarii possibles, avec les atouts et les inconvénients de chacun. Parmi les options présentées, qui devront être examinées de plus près par les élus, on retiendra



Dans la politique de réduction des déchets, la fiscalité incitative est le dernier levier à actionner. STEPHANE GAMANT

d'abord la mise en place d'une redevance spéciale pour les professionnels qui sont les plus gros producteurs de déchets.

Vers une collecte au porte à porte dans les communes littorales

C'est d'ailleurs probablement eux qui ouvriront le bal avec, si cette option est retenue, une

échéance pour 2023. Les deux années qui vont s'écouler jusqu'à là ne seront certainement pas de trop pour recenser d'abord de manière exhaustive les entreprises concernées - estimées à la louche à 1 500 - et pour les sensibiliser ensuite à l'importance de leur geste.

Avec en ligne de mire pour la collectivité, une diminution de

20 à 30 % des volumes de déchets d'ici cinq ans.

Pour les ménages du territoire, même si encore une fois tout reste à affiner et presque à faire, des changements interviendront aussi si le plan est validé. Il est d'abord envisagé, pour les grosses localités du littoral, qui constituent le plus gros gisement de production de déchets, de favoriser la collecte au porte à porte. Jugée plus efficace pour faciliter le geste de tri, cette méthode permet aussi de savoir précisément ce que chaque foyer génère en volumes. Et donc, dans le cadre de la mise en place de la tarification incitative, d'appliquer la maxime : plus on trie moins on paye. Dans les villages et les hameaux, on devrait rester dans la configuration actuelle, avec les points d'apport volontaire. Ce qui n'exonérera pas la population de changement de tarification. Là, la facture sera moins personnalisable puisque c'est à partir des îlots d'habitations que le calcul devrait être fait. Avec une cote mal taillée en fonction de la composition du foyer et du temps d'occupation du logement. C'est le sujet qui a soulevé le plus d'interrogations de la part des élus présents, certains, comme François Benedetti, maire de Lugu, s'inquiétant du côté inéquitable de cette mesure. « *Ceux qui font l'effort de vivre au village vont payer au-*

tant pour un service moindre. Et que se passera-t-il l'été, quand il y aura des touristes. Payeront-ils pour ça aussi ? » Une préoccupation partagée par les autres membres de la commission déchets et une anomalie qui n'avait pas échappé aux techniciennes du bureau d'études Indiggo, qui ont souligné la complexité de la mise en place d'un dispositif différent sur les communes du territoire. Elles ont également insisté sur l'impérieuse nécessité de bien communiquer en amont, afin de faire admettre aux habitants ces nouvelles règles. En les sensibilisant à la préservation de l'environnement plutôt que de se contenter de l'invective bien connue : pollueur, payeur. On l'aura compris, rien n'est encore tranché dans cette affaire. Les membres de la commission déchets, le conseil communautaire et les agents de la collectivité - dont la nouvelle chargée de mission qui prendra ses fonctions très prochainement - vont maintenant plancher sur le document qui leur a été remis. Une base de travail fournie et détaillée sur laquelle ils devront se déterminer en tenant compte des enjeux économiques, réglementaires et écologiques. Mais, la décision finale leur revenant, les élus ne manqueront certainement pas d'en mesurer aussi les risques politiques...

ISABELLE VOLPAJOLA



Le principe « plus on trie, moins on paye » pourrait être appliqué ces prochaines années. JEANNOT FILIPPI